

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 à 20 heures 00

Présidence de Monsieur THERON Gilbert

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : DUROYON Jean, CARLIER Joël, DUPONT Philippe

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Mr Frank VILCOT

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 30/06/2017 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est approuvé.

2°/ Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal approuve l'évolution des statuts du SIDEN-SIAN qui se dote d'une nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Ce bloc de compétences comprend quatre thématiques :

- L'aménagement de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

3°/ Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte :

- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ESCAUPONT (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CAULLERY (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »

4°/ Convention d'occupation du domaine public avec THD 59/62 :

Dans le cadre de la mise en place de la fibre, une convention d'occupation du domaine public doit être signée avec THD 59/62. Cette convention porte sur l'installation d'une armoire technique rue de la mairie, pour une durée de 25 ans. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

COMMUNE D'ÉPINOY

5°/ Spectacle de Noël - signature d'un contrat :

Le Conseil Municipal décide de passer un contrat avec la troupe « PRE EN BULLE » pour un montant total de 975,00 €. Il autorise le maire à signer le devis. Le spectacle aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à la salle des fêtes.

6°/ Questions diverses :

Travaux de voirie rue de Fressies et rue du Presbytère :

Les demandes de subventions n'ayant pas été retenues cette année, le Conseil Municipal décide de représenter les dossiers pour 2018.

Agenda d'Accessibilité Programmée relatif aux Etablissements recevant du Public (AD'AP) :

Conformément au projet d'agenda d'accessibilité programmée déposé par la commune en 2015 et validé par le Préfet, l'accessibilité de la mairie et des écoles doit être réalisée avant le 31/12/2018. Le Conseil Municipal décide de consulter un cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre et présenter dès que possible les dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal précise que, compte tenu des délais, le dossier d'accessibilité de la mairie et des écoles est prioritaire.

Pour extrait

EPINOY, le 15 septembre 2017



Le MAIRE


Gilbert THERON.